

LA COMPTABILISATION DE LA PAIE

COMPTABILISATION DU VERSEMENT DES AVANCES ET ACOMPTES

Journal	de l'établissement financier		
Libellé	Chèque n°... à <nom_du_salarié> (acompte sur paie de <mois>)		
Compte	Sens		Montant
	Débit	Crédit	
425 <i>Personnel - avances et acomptes</i>	X		<i>Avances et acomptes versés</i>
51. <i>Etablissement financier</i>		X	<i>Avances et acomptes versés</i>

COMPTABILISATION DU LIVRE DE PAIE (OU DU BULLETIN DE SALAIRE)

Il convient de comptabiliser :

- les salaires bruts et les diverses indemnités;
- les cotisations sociales salariales;
- les cotisations sociales patronales.

1. Comptabilisation des salaires bruts et des diverses indemnités

Journal	des salaires (ou des opérations diverses)		
Libellé	Salaires bruts et indemnités de <mois>		
Compte	Sens		Montant
	Débit	Crédit	
641 ⁽¹⁾ <i>Rémunérations du personnel ⁽¹⁾</i>	X		<i>Salaire(s) brut(s) + Indemnités</i>
421 <i>Personnel - Rémunérations dues</i>		X	<i>Salaire(s) brut(s) + Indemnités</i>

⁽¹⁾ A subdiviser en fonction du plan de comptes de l'entreprise

2. Comptabilisation des cotisations sociales salariales

Journal		<i>des salaires (ou des opérations diverses)</i>		
Libellé		<i>Cotisations salariales et acomptes de <mois></i>		
Compte		Sens		Montant
		Débit	Crédit	
421	<i>Personnel - Rémunérations dues</i>	X		<i>Total des cotisations salariales + Avances et acomptes versés</i>
431	<i>Sécurité Sociale</i>		X	<i>Cotisations salariales dues à l'URSSAF</i>
4371	<i>ASSEDIC</i>		X	<i>Cotisations salariales dues à l'ASSEDIC</i>
4372 ⁽¹⁾	<i>Caisses de retraite ⁽¹⁾</i>		X	<i>Cotisations salariales dues aux caisses de retraite</i>
425	<i>Personnel - avances et acomptes</i>		X	<i>Avances et acomptes versés</i>

⁽¹⁾ A subdiviser en fonction du plan de comptes de l'entreprise

3. Comptabilisation des cotisations sociales patronales

Journal		<i>des salaires (ou des opérations diverses)</i>		
Libellé		<i>Cotisations patronales de <mois></i>		
Compte		Sens		Montant
		Débit	Crédit	
645 ⁽¹⁾	<i>Charges de Sécurité Sociale et de Prévoyance ⁽¹⁾</i>	X		<i>Total des cotisations patronales</i>
431	<i>Sécurité Sociale</i>		X	<i>Cotisations patronales dues à l'URSSAF</i>
4371	<i>ASSEDIC</i>		X	<i>Cotisations patronales dues à l'ASSEDIC</i>
4372 ⁽¹⁾	<i>Caisses de retraite ⁽¹⁾</i>		X	<i>Cotisations patronales dues aux caisses de retraite</i>

⁽¹⁾ A subdiviser en fonction du plan de comptes de l'entreprise

COMPTABILISATION DU PAIEMENT DES SALAIRES

Journal	<i>de l'établissement financier</i>		
Libellé	<i>Virement n°... (salaires de <mois>) ou Chèque n°... à <nom_du_salarié> (salaires de <mois>)</i>		
Compte	Sens		Montant
	Débit	Crédit	
<i>421 Personnel - Rémunérations dues</i>	<i>X</i>		<i>Salaires net(s)</i>
<i>51. Etablissement financier</i>		<i>X</i>	<i>Salaires net(s)</i>

COMPTABILISATION DU PAIEMENT DE L'URSSAF

L'entreprise doit établir une Déclaration Unifiée de Cotisations Sociales URSSAF qui reprend par type de base le total des cotisations sociales (salariales et patronales) dues à l'URSSAF.

Cette déclaration doit être envoyée à l'URSSAF accompagnée de son règlement.

De plus en plus ces cotisations sont télédéclarées et téléréglées.

Journal	<i>de l'établissement financier</i>		
Libellé	<i>Virement n°... à URSSAF (mois de <mois>) ou Chèque n°... à URSSAF (mois de <mois>)</i>		
Compte	Sens		Montant
	Débit	Crédit	
<i>431 Sécurité Sociale</i>	<i>X</i>		<i>Cotisations salariales et patronales dues à l'URSSAF</i>
<i>51. Etablissement financier</i>		<i>X</i>	<i>Cotisations salariales et patronales dues à l'URSSAF</i>

COMPTABILISATION DU PAIEMENT A L'ASSEDIC

L'entreprise doit établir une Déclaration Unifiée de Cotisations Sociales ASSEDIC qui reprend par type de base le total des cotisations sociales (salariales et patronales) dues aux ASSEDIC.

Cette déclaration doit être envoyée aux ASSEDIC accompagnée de son règlement.

De plus en plus ces cotisations sont télédéclarées et télérégées.

Journal	de l'établissement financier		
Libellé	Virement n°... à ASSEDIC (mois de <mois>) ou Chèque n°... à ASSEDIC (mois de <mois>)		
Compte	Sens		Montant
	Débit	Crédit	
4371 ASSEDIC	X		Cotisations salariales et patronales dues à l'ASSEDIC
51. Etablissement financier		X	Cotisations salariales et patronales dues à l'ASSEDIC

COMPTABILISATION DU PAIEMENT DES CAISSES DE RETRAITE

L'entreprise doit établir une Déclaration Unifiée de Cotisations Sociales ARRCO et pour ses cadres une Déclaration Unifiée de Cotisations Sociales ARRCO.

Ces déclarations reprennent par type de base le total des cotisations sociales (salariales et patronales) dues à chacune de ces caisses de retraite.

Ces déclarations doivent être envoyées aux caisses de retraite correspondantes accompagnées de leur règlement.

De plus en plus ces cotisations sont télédéclarées et télérégées.

Journal	de l'établissement financier		
Libellé	Virement n°... aux caisses de retraites (mois de <mois>) ou Chèque n°... aux caisses de retraites (mois de <mois>)		
Compte	Sens		Montant
	Débit	Crédit	
4372 ⁽¹⁾ Caisses de retraite ⁽¹⁾	X		Cotisations salariales et patronales dues aux caisses de retraite
51. Etablissement financier		X	Cotisations salariales et patronales dues aux caisses de retraite

⁽¹⁾ A subdiviser en fonction du plan de comptes de l'entreprise